



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - National Rural Network Programme

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2018 - 31/12/2018
Version	2018.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	28/06/2019

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRN001
Type de programme	Programme de réseau rural national
Pays	France
Région	
Période de programmation	2014 - 2020
Version	3.2
Numéro de la décision	C(2018)8101
Date de la décision	27/11/2018
Autorité de gestion	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	5
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	5
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	5
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	6
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	8
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	9
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	10
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	12
3. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	13
3.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	13
3.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	13
3.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	14
3.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	18
3.c) Activités du RRN pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, le cas échéant.....	20
4. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	21
4.a) Questions d'évaluation.....	21
4.a1) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?.....	21
4.a2) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	21
4.a3) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	21
4.a4) CEQ22-EM - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à porter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans à au moins 75 %?.....	26

4.a5) CEQ23-RE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie Europe 2020 visant à investir 3 % du PIB de l'Union européenne dans la recherche et le développement et l'innovation?.....	26
4.a6) CEQ24-CL - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements et à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990, ou de 30 % si les conditions le permettent, à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20 %, et à augmenter de 20 % l'efficacité énergétique?	26
4.a7) CEQ25-PO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire le nombre des européens vivant au-dessous du seuil national de pauvreté?	27
4.a8) CEQ26-BI - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'amélioration de l'environnement et à la réalisation de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques, et de les rétablir?	27
4.a9) CEQ27-CO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC consistant à stimuler la compétitivité de l'agriculture?	27
4.a10) CEQ28-SU - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui consiste à assurer une gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat?	27
4.a11) CEQ29-DE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui vise à réaliser un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, y compris la création et le maintien de l'emploi?	27
4.a12) CEQ30-IN - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC visant la promotion de l'innovation?.....	27
5. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	28
5.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	28
5.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013].....	29
6. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	31
Documents	32

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

Voir les documents joints

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification

Le plan d'évaluation tel que prévu dans la version initiale du Programme spécifique du réseau rural national adopté par décision de la Commission du 13 février 2015, a fait l'objet de deux modifications depuis le début de la programmation, l'une en 2017 et l'autre en 2019. En 2017, le nombre de Comités du Réseau Rural annuels a été réduit de 3 à 2. La version antérieure prévoyait 3 réunions du comité par an ; après la modification, la formulation est que cette instance se réunira au moins deux fois par an. Cette modification a été validée par le Comité de Suivi Unique du 17 juin 2017. Elle se justifie par le fait que la convocation de 3 CRR par an s'est avérée lourde à mettre en place et démobilisatrice de l'avis même des membres désignés, et apportant une très faible valeur ajoutée dans le suivi du programme.

La seconde modification porte sur un remaquetage relatif à la fin de programmation motivée par la double raison d'évitement de dégageant d'office sur cette ligne et de nécessité d'abondement d'autres lignes. La modification a été approuvée par le CSU du 15 octobre 2018. Cette modification de maquette réduit la contribution du FEADER en 2019 et en 2020 de 3 000 000 d'euros sur chacune de ces années, et porte donc la contribution totale du FEADER sur l'ensemble de la programmation à 16 999 212, 00 euros.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

En complément du comité consultatif suivi-évaluation, dont le formalisme se prête peu aux échanges techniques et opérationnels, un groupe technique suivi-évaluation (GTSE) est en place depuis 2014 pour permettre aux autorités de gestion (AG) d'aborder toutes les questions relatives au suivi (RAMO) et aux évaluations (2017/2019). Ces groupes se sont réunis 2 fois en 2018, le 16 mars 2018 et le 17 octobre 2018.

Une journée de travail sur le suivi-évaluation s'est tenue en le 15 mars 2018 avec le helpdesk et adossée aux journées suivi-évaluation des programmes organisées par le bureau de la coordination du développement rural. Par ailleurs, deux journées consacrées à une formation des nouveaux arrivants aux principes de base du suivi et de l'évaluation par le cabinet EPICES (13-14 mars 2018) ainsi que la journée "Helpdesk" (15 mars) qui a regroupé une trentaine de personnes venues de la plupart des AG ont permis de nombreux échanges entre les AG et entre la Commission Européenne sur les thématiques du suivi (RAMO 2017) et les questions que pose le RAMO 2019. Ces journées évaluations s'achevaient sur un GTSE en préparation du RAMO 2018.

Au cours de l'année, l'unité évaluation et la DG AGRI ont aussi été sollicitées pour des échanges directs avec les autorités de gestion, sur des points précis du cadre commun de suivi et d'évaluation.

Un marché d'appui à la réalisation de l'évaluation a été lancé en 2018 et a été mis en œuvre sur fin 2018/début 2019 pour contribuer à la rédaction du RAMO PSRRN de 2019 et pour faire un bilan à mi-parcours de déroulement du programme. Le cabinet teriteo a été retenu et a rendu un rapport qui

est soumis en consultation au CSU.

Enfin, des membres de l'Unité Nationale d'Animation (ainsi qu'un représentant d'un GAL à Helsinki) ,ont participé aux évènements européens suivants relatifs à l'évaluation :

- HELSINKI, 17& 18 mai 2018," Good Practice Workshop: Showing the added value of LEADER/CLLD through evaluation
- WARSAW, 24&25 octobre 2018"Approaches to assess socio-economic and sector related RDP impacts in 2019

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

L'observatoire du développement rural (ODR) est un outil partagé de suivi et d'évaluation des programmes de développement rural créé à l'initiative de l'INRA à partir de 2006 et maintenu depuis par voie conventionnelle avec 7 partenaires (Institut National de la Recherche Agronomique /Ministère de l'agriculture et de l'alimentation/Agence de Services et de Paiement /Mutualité Sociale Agricole /Institut National des Appellations d'Origine / Ministère de la transition écologique et Solidaire /Régions de France).

Avec la programmation 2014-2020 du FEADER, l'ODR est explicitement intégré au système de suivi et d'évaluation des programmes de développement rural en France, au Programme National de Gestion des Risques et d'Assistance technique (PNGRAT) et au Programme Spécifique du Réseau Rural National (PSRRN).

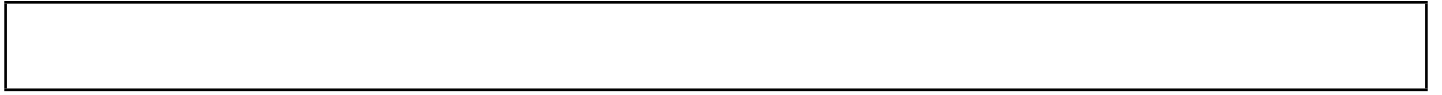
L'ODR est devenu progressivement une banque de données de référence pour le suivi des politiques publiques en faveur du développement rural. L'ODR bénéficie d'1M€ de financement FEADER sur la période 2014-2024, la contrepartie étant assurée par l'INRA.

L'ODR a été régulièrement sollicité en 2018 par l'autorité de coordination et par les AG pour assurer la mise à disposition des données nécessaires aux rapports annuels d'exécution des PDR. Mais il a également été sollicité à plusieurs reprises en 2018 par l'UNA du PSRRN afin de faire des points sur la mobilisation du FEADER sur différentes questions (protection des captages, politiques de l'eau, conseil agricole, agro foresterie...). L'ODR a également été partenaire de l'étude 20 mesures, qui vise à faire un point par mesure de la mise en oeuvre des PDR.

Enfin, l'ODR est aussi partie prenante des Groupes techniques suivi-évaluation ainsi que du comité consultatif du suivi-évaluation.

Faute de formateur disponible à l'ODR en 2018, et parce que la demande des acteurs aux formations ODR était jugée non prioritaire par le CRR, les formations mises en place en 2016 par l'ODR n'ont pas été reconduites en 2018. Elles seront reconduites en 2019 si la demande s'en fait sentir.

Site de l'ODR : https://esrcarto.supagro.inra.fr/intranet/carto_joomla/



2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	interne ministere
Auteur(s)	cabint acteon environnement
Intitulé	Évaluation à mi parcours, conduite par le cabinet Acteon-environnement, pour le RAMO 2016
Résumé	cf synthese dans rubrique suivante
URL	https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2017-12/2017_rrf_evaluation_synthese_ramo_psrrn_2016.pdf

Maison d'édition	interne ministere
Auteur(s)	cabinet teriteo
Intitulé	Evaluation à mi parcours, conduite par le cabinet Teriteo, pour le RAMO 2018.
Résumé	cf synthese dans rubrique suivante
URL	https://www.reseaurural.fr/le-reseau-rural-francais/suivi-et-evaluation-des-programmes

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en tant qu'autorité de gestion, souhaite réaliser des évaluations à mi-parcours du Programme Spécifique du Réseau rural national (PSRRN) et saisi pour cela saisi l'opportunité de la rédaction des Rapports Annuels de Mise en Œuvre dit renforcés, à destination de la Commission Européenne, pour réaliser une évaluation approfondie, allant au-delà des éléments requis pour ce rapport. Ce fut le cas en 2017 comme en 2019.

Dans les deux cas, la demande a porté sur :

- une réponse aux questions évaluatives demandées dans le cadre du RAMO ;
- certains éléments complémentaires (comme l'évaluation de la cohérence entre le réseau rural national et les réseaux régionaux, l'analyse de la perception des membres du RRN de la dimension européenne du réseau, la lisibilité du réseau rural national).

La synthèse réalisée par le cabinet Acteon environnement pour le RAMO 2017 est décrite dans les RAMO des années précédentes mais nous pouvons rappeler qu'elle mettait l'accent sur un réseau reconnu comme centre de ressources et facilitateur dans la capitalisation et le partage des informations. Cette évaluation soulignait que les projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR) et la mise en réseau des Groupes Opérationnels du PEI contribuaient à impliquer les acteurs directement dans les projets et indirectement en partageant les résultats de ces projets et à élargir le périmètre historique des membres du RRN. Les activités prévues dans le programme spécifique du Réseau rural national (pertinence) étaient jugées cohérentes avec les besoins des acteurs du développement rural en termes de mise en lien des acteurs, notamment des GAL et du PEI, dans l'appui à l'innovation et dans les possibilités d'échanges. Il était noté que le RRN est perçu comme un acteur de la construction des politiques de développement rural par l'espace qu'il offre à l'échange d'idées et de propositions d'acteurs.

L'évaluation a alors montré que les outils étaient, pour la plupart, mis en place et de nombreuses actions en cours de réalisation. Le stade d'avancement du RRN était toutefois encore trop précoce pour mesurer l'impact de ses actions (efficacité). L'importance des projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural dans le RRN est à souligner. Premier financement partenarial du FEADER, ils répondent à un large éventail de besoins identifiés dans les territoires ruraux en termes de coopération entre les territoires, de collaboration, d'innovation et de partage d'information sur les financements publics et sensibiliser sur les enjeux des territoires ruraux.

Dans ses conclusions, l'évaluateur a recommandé un renforcement du rôle de facilitateur du RRN, visant à favoriser les collaborations entre les membres. Ce rôle de facilitateur pourra se traduire dans l'organisation et l'animation des réunions du RRN, dans le choix des contenus qui pourraient être plus ouverts vers le développement rural, rééquilibrant la place prise par l'agriculture et dans une plus grande interactivité dans ses outils de communication. Il était aussi noté qu'un renforcement de l'articulation entre les réseaux européen, national et régionaux apporterait une plus grande fluidité de communication et une plus grande interactivité entre les acteurs.

Concernant l'évaluation 2019, réalisée par le cabinet teriteo, dont les réponses aux questions évaluatives se trouvent détaillées ci-après, (rubrique 4) :

Il ressort de ces travaux que le RRN est perçu comme un acteur fédérateur de la construction des

politiques de développement rural et de nombreux efforts ont été engagés pour favoriser la mobilisation des parties prenantes. Le RRN est également reconnu pour sa contribution aux formes de coopération entre acteurs, notamment au niveau des réseaux régionaux. Les objectifs du PSRRN concernant le déploiement d'outils de communication et d'information sont considérés comme atteints. Le RRN a développé d'importantes actions visant à valoriser et diffuser des exemples de bonnes pratiques et de projets innovants. Ces actions portent principalement sur les PEI et les projets MCDR. L'évaluation met en évidence la perception par les acteurs des efforts entrepris pour une animation plus interactive et pour accroître le décloisonnement entre acteurs ruraux et agricoles. La mise en place d'actions pour favoriser la dimension européenne des échanges est aussi mentionnée.

Il est enfin relevé que les priorités transversales (égalité des chances, développement durable, transition économique et sociale) sont plutôt prises en compte.

Les points d'amélioration attendus portent sur le renforcement de la fluidité entre les activités du RRN, des réseaux régionaux et les AG pour améliorer le transfert des acquis d'initiatives innovantes repérées au niveau des réseaux dans le cadre des PDR. Il est noté que des mesures récentes vont dans ce sens (communications dans les instances, réorganisation au sein de la DGPE).

Si les travaux de capitalisation du RRN sont reconnus, il est attendu une diffusion plus large de ceux-ci et qui valorisent plus directement les bonnes pratiques, notamment dans le cadre des actions LEADER.

Enfin, il est noté qu'une demande d'appui plus opérationnel et méthodologique (coopération LEADER, montage de GO PEI,...) serait attendue d'un certain nombre d'acteurs locaux.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	01/01/2018 - 31/12/2018
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Mise en place d'un plan d'action pour suivre les recommandations de l'évaluation de 2017 : action sur le décloisonnement (stagiaire de 6 mois et mise en œuvre d'un plan d'action) Présentation et validation de ce travail au sein des instances
Organisateur général de l'activité/événement	Unité Nationale d'animation du Réseau Rural
Moyens/format d'information utilisés	instances habituelles de gouvernance et site du réseau
Type de public cible	membres des instances et de l'AG

Nombre approximatif de parties prenantes touchées	70
URL	https://www.reseaurural.fr/le-reseau-rural-francais/suivi-et-evaluation-des-programmes

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	Rapport d'évaluation Acteon environnement Présentation finale du travail en cours mené par le cabinet Acteon en AG (16 novembre 2017)) avec validation d'un plan d'action par l'AG découlant de cette évaluation.
Suivi effectué	Mise en place d'un plan d'action en 2018 qui découle de l'évaluation de 2017 : Travail sur le décloisonnement (stagiaire 6 mois), mise en place de mesures pour renforcer la participation française aux événements européens (prise en charge des frais, contacts directs d'acteurs intéressés,), évolution dans les méthodes d'animation des réunions, renforcement de l'interactivité. Suivi par les instances ad hoc
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

3.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

3.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

On peut relever 4 registres d'actions mise en place pour améliorer la gouvernance du réseau et renforcer le rythme de mise en place du plan d'action

- Poursuite de l'évolution des méthodes d'animation

Les Comités de réseaux ruraux (CRR), comme l'Assemblée Générale mais aussi la multiplication d'ateliers thématiques, sont aujourd'hui des instances organisées autour d'animations plus interactives et innovantes, afin de favoriser une large expression des acteurs. Il s'agit pour l'UNA de permettre une réelle appropriation de l'outil réseau par les acteurs eux-mêmes.

- Renforcement des contacts réguliers avec les réseaux régionaux

Outre les réunions de réseaux régionaux, les contacts avec les interlocuteurs de ces réseaux sont maintenant tout à fait fluides et quasi permanents.

- Mise en place du décloisonnement entre les volets du RRN

Un travail spécifique a été réalisé sur ce sujet en 2018 par une stagiaire qui a abouti à la fois à une prise de conscience de cet enjeu pour chacune des parties prenantes mais aussi à un plan d'action qui induit maintenant dans les instances un croisement plus systématique des différents volets. Ainsi par exemple, l'étude LEADER en cours fera des focus sur des enjeux MCDR, les ateliers thématiques invitent systématiquement des porteurs de projets issus des différents volets... Ou encore, le lancement d'un nouvel appel à projet MCDR en 2018 a été une occasion importante d'implication des réseaux régionaux dans les projets puisqu'ils ont largement répondu présents pour se constituer partenaires des projets.

- Accroissement des partenariats pour la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'action proposé à compter de 2018 a été révisé, densifié (réunions du 07 juillet 2017, AG du 16 novembre 2017, réunion du 29 mai 2018) et repose sur des actions dont le calendrier de réalisation effectif est acté avec l'ASP ; Des actions menées en partenariat se sont renforcées en 2018 à la fois par le lancement du second appel à projets pour les projets de mobilisation collective du développement rural (MCDR) mais aussi par une multiplication du soutien d'actions menées au niveau inter-PDR (en Bourgogne- Franche Comté, en Haut de France, en Pays de Loire/Bretagne/Normandie...) et enfin par la conduite d'actions menées en synergie avec d'autres politiques du MAA (sur l'autonomie protéique, sur la politique de gestion de l'eau, sur la valorisation de l'agro-écologie dans l'enseignement agricole).

3.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Volet 1 – Actions transversales

Activité 1 : Mutualiser les formations à la gestion du FEADER

En 2018, 10 sessions de formations se sont tenues et ont touchés 183 participants. Elles ont porté sur la question des aides d'Etat (notamment dans LEADER) ainsi que sur la sensibilisation à l'évaluation.

Le tutoriel FEADER a également été lancé fin 2018. Il s'agit là d'un outil en ligne qui vise à outiller l'ensemble des porteurs de projets pour les aider au montage de dossier FEADER et répondre aux principales questions que les porteurs de projets se posent.

Activité 2 : Mener des actions de communication complémentaires à celles des régions

La communication comprend principalement en 2018 :

- Communication et alimentation du nouveau site qui connaît un bon niveau de fréquentation
- Parution de la revue réseau (Numéro 13 et 14 respectivement en avril et septembre 2018) ;
- 9 numéros d'une lettre d'information adressée à plus de 2000 abonnés ont été produits en 2018 ;
- Alimentation du centre de ressources et de la base projets (173 projets repérés, 703 ressources mises en ligne sur le site depuis le début de la programmation)
- Animation de l'activité des réseaux sociaux ;
- Ré édition des objet promotionnels et de clefs USB notamment pour les évènements nationaux ;
- Renforcement des partenariats externes (Enseignement agricole, réseaux des CFPPA, établissements d'enseignement supérieurs agronomique, Ministère de la culture, mensuel économique alternatives économiques....)
- Parution d'un numéro spécial d'alternatives économiques distribué dans tous les kiosques de presse française (novembre 2018, le retour des campagnes)

Activité 3 : Mobiliser l'Observatoire du Développement Rural (ODR)

Il s'agit d'un portail de données, administré par l'INRA qui offre des possibilités d'extractions à façon de nature à outiller les acteurs de développement rural et les autorités de gestion.

En 2018, concrètement, cela se traduit par :

- De la mise à disposition de données pour les autorités de gestion et les porteurs de projet ;
- Une valorisation par cartographie ;
- Une forte contribution pour les RAMO 2017;
- Des sollicitations croissantes des régions et de l'UNA pour des points ponctuels , notamment sur l'avancement ou les thématiques mises en place dans le PDR. (conseil agricole, agro foresterie, gestion de l'eau, projets de valorisation du patrimoine rural, contribution étude LEADER...)

Activité 4 : Mutualiser et soutenir la réalisation des évaluations

- Publication du RAMO ;
- Mise en place de formations spécifiques ;
- Organisation d'une journée de travail avec le helpdesk (mars 2018) ;
- Présence à des évènements européens (HELSINKI, WARSAW) ;

- La question de l'évaluation est maintenant systématiquement abordée dans les instances du PSRRN

Volet 2 – L'animation du réseau rural national

Activité 5 : Capitaliser et valoriser les travaux nationaux, régionaux et européens sur le développement des territoires ruraux

Cette activité se concrétise notamment à travers :

- La rédaction de compte-rendus systématiques mis en ligne ;
- La participation croissante aux événements européens ; (participation systématique aux meeting européens des réseaux – Tallin, Berlin, Praha) et à des journées thématiques (smart villages, bioéconomie, Namur, Rome) ;
- La participation à des projets ; (parution de la revue alternatives économiques en novembre 2018, séminaires avec l'enseignement agricole en décembre 2018 sur lien urbain –rural et sur agro-écologie, colloque sur culture et ruralité avec le Ministère de la culture en juin 2018, séminaire sur autonomie protéique , ...)
- Des ateliers thématiques sur l'égalité des chances et sur la coopération (avril 2018, octobre 2018).

Activité 6: Développer des projets au niveau national et soutenir des actions interrégionales des RRR

Ces deux activités se traduisent en 2018 par la poursuite des 15 projets de mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) lancés en 2015 et la préparation d'un nouvel AAP lancé début 2018. Ces projets MCDR collaboratifs d'une durée de 3 ans en vue de favoriser une action en profondeur ont été mis en place pour une mise en réseau national ou interrégionale construite sur une approche méthodologique commune avec les principes fondateurs suivants :

1. détection, repérage de bonnes pratiques ;
2. analyse de ces pratiques au regard des territoires ;
3. analyse des outils des PDR permettant d'accompagner ces pratiques ;
4. diffusion, essaimage par des événements, et production d'outils de communication.

Ces projets permettent une valorisation des actions et une capitalisation de contenus autour des 5 thématiques prioritaires retenues par l'assemblée générale en 2014 : agro-écologie, gouvernance alimentaire locale, lien urbain – rural, économie circulaire, économie sociale et solidaire.

2018 est à la fois la dernière année de déploiement du premier appel à projet MCDR et année de lancement d'un second AAP.

Le premier AAP se caractérise à ce stade par des livrables tangibles qui s'inscrivent dans les objectifs du PSRRN comme :

- L'organisation d'événements et d'outils permettant à la fois une animation thématique approfondie sur les thèmes prioritaires pour le développement rural et promouvant les bonnes pratiques et les mesures du FEADER dont voici quelques exemples : un guide juridique et réglementaire sur l'agroforesterie (projet RRAF de l'AFAP), la production d'un jeu de rôle de plateau sur l'installation « Les Agronautes » afin de sensibiliser les jeunes ruraux sur les problématiques et les opportunités de l'installation en agriculture (projet JEUNES du MRJC) ... ;
- La révision du MOOC -massive open online courses- sur les coopératives agricoles (forme sociétaire) accessible aux étudiants et demandeurs d'emplois (projet MOOC de Services Coop de France) ;

- Le développement du réseau des coopératives d'installation en agriculture paysanne dans le Grand ouest sous forme de SCIC (sociétés coopératives permettant de former et de tester l'installation de nouveaux porteurs de projets) (projet DEAPNA de la CIAP Pays de la Loire) ;
- Un séminaire sur les projets alimentaires territoriaux accueillant des témoignages de collectivités de différentes natures soutenant l'émergence ou le développement de PAT (projet RnPAT de Terres en Ville) ;
- Le développement du réseau de l'agroforesterie.

Chaque projet a fait l'objet d'une courte vidéo « mon MCDR en 180 secondes », mise en ligne sur le site facilitant la prise de connaissance de la nature et de la finalité des projets.

Le second appel à projet a permis de retenir en juillet 2018, 21 nouveaux projets. Une journée de présentation large et d'information autour de l'AAP avait été réalisée le 19 février 2018 et une première journée de rassemblement des lauréats s'est tenue le 09 octobre 2018. L'ensemble des données relatives aux MCDR se trouve sur le site du réseau à l'adresse suivante : <https://www.reseaurural.fr/le-reseau-rural-francais/les-projets-soutenus-par-le-rrn/mobilisation-collective-pour-le>

Activité 7 : renforcer les échanges inter-RRR et inter-réseaux et mettre en réseau les acteurs nationaux du réseau rural

Les actions de gouvernance et des rencontres régulières des réseaux ruraux régionaux contribuent aussi à cette activité :

- Assemblée générale le 13 décembre 2018 qui s'est suivie par des visites de projets ;
- 3 rencontres spécifiques de réseaux ruraux régionaux (temps réservé en amont ou aval d'autres manifestations) ;
- 2 réunions du Comité de suivi du réseau rural (06 avril et 14 septembre 2018) ;
- 1 réunion du Comité de suivi unique ; (15 octobre 2018) qui s'est suivie par des visites ;
- Participation de l'unité d'animation aux manifestations régionales ;
- Deux ateliers thématiques sur égalité des genres et sur coopération (05 avril 2018 et 13 septembre 2018).

Ces activités et la gouvernance sont notamment conçues pour assurer une bonne articulation entre réseau national et réseaux régionaux. Des rencontres spécifiques des RRR en amont des CRR visent à renforcer une fluidité et une circulation de l'information qui soit moins descendante. Un questionnaire et un entretien téléphonique sont ainsi réalisés 2 fois /an (avant ces rencontres) pour assurer une permanence des échanges et une connaissance fine des réseaux régionaux.

Activité 8 : Promouvoir les collaborations européennes et internationales et favoriser la mise en relation des réseaux régionaux et les acteurs du réseau avec l'Europe

Outre les contacts réguliers avec l'ENRD et la participation à ses regroupements, 2018 se traduit par la poursuite de la participation systématique des membres UNA ou de réseaux régionaux aux événements européens. Cet ensemble d'actions et de contacts avec l'ENRD alimente les propositions de la France dans le cadre des travaux PAC post-2020

La diffusion et le relais des informations en provenance de l'ENRD sur les événements européens initiés en 2017 (diffusion sur le site RRN, compte-rendus d'événements dans la newsletter, mais aussi appels téléphoniques d'acteurs reperés et concernés), se sont poursuivis et intensifiés en 2018. Un point d'information et de vigilance sur cet enjeu est dorénavant systématiquement fait dans toutes les instances et

réunions du RRN. Un point d'attention est exercé pour que l'ensemble des événements, et publications du RRN aient une dimension européenne et accueille des témoignages de projets européens (cas des monographiques de l'étude numérique, du séminaire sur culture et ruralité de juin 2018 à Paris, sur séminaire lien urbain –rural de décembre 2018 à Rambouillet). La dimension européenne a aussi fait l'objet d'une attention particulière dans l'examen des projets MCDR du second appel d'offre.

Volet 3 - Animation LEADER

Activité 9 : Favoriser la mise en réseau entre GAL sur les métiers, la veille réglementaire et le lien rural/urbain entre autres

Cette activité en 2018 a consisté en :

- un suivi de l'animation régionale des territoires GAL ;
- une enquête auprès des autorités de gestion sur la sélection des GAL (retour partiel) qui permet un repérage des 340 GAL prévus (222 en 2007-2013).
- Le lancement de l'étude LEADER qui vise à caractériser chacun des GAL par une sorte de format commun et à faire quelques focus spécifiques.

Activité 10 : Favoriser les actions de coopération entre acteurs et territoires LEADER européens et au delà.

- L'annuaire des GAL a été enrichi en 2018 ainsi qu'une étude sur la mesure 19 LEADER lancée ;
- Un comité consultatif LEADER s'est tenu le 29 juin 2018 ;
- Un accompagnement des autorités de gestion régionales dans la transition entre les périodes de programmation et une mutualisation de l'instrumentation des sous-mesures pour accélérer le démarrage des GAL a également été mis en place ;

Volet 4 - Animation du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)

Activité 11 : Promouvoir les collaborations et la transversalité entre acteurs nationaux du PEI agriculture productive et durable (développement rural et recherche et développement) et les AG

Activité 12 : plate-forme des initiatives PEI, consolider ou construire des réseaux thématiques de GO du PEI (ou focus group thématiques)

Activité 13 : Favoriser la participation des acteurs du PEI aux activités européennes du PEI (FEADER et Horizon 2020)

Les principales réalisations en 2018 sont les suivantes :

- Poursuite de l'alimentation de la mise à disposition d'une plate-forme collaborative de travail entre les Régions et l'animation PEI pour la mutualisation d'outils et d'information ;
- Pool d'experts mis à disposition des autorités de gestion par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour analyser les candidatures reçues ;
- Poursuite de la mise à jour des fiches sur les soutiens à l'innovation prévues dans les 27 PDR (au fil de la validation des modifications de PDR);
- Traduction des synthèses des travaux des focus group européens du PEI et des brochures essentielles ;
- Travail collaboratif avec les correspondants PEI en Régions pour actualiser et mutualiser les Appels

à Projets régionaux (AAP) sur la plate-forme des initiatives PEI du RRN (31 AAP depuis le début de la programmation, au titre de 22 PDR), pour extraire des monographies régionales de déploiement du PEI...

- Synthèse sur les Groupes Opérationnels sélectionnés (160 groupes sélectionnés au 31 12 2018) et premières fiches projets ;
- Décloisonnement du PEI via des groupes de travail : (coopération (mesure 16), innovation et FESI, défi sociétal 2 de la stratégie Horizon 2020), et l'intervention dans différentes enceintes ;
- Renforcement de la gouvernance via le comité consultatif du PEI : valorisation des résultats de projets du PEI soutenus par le FEADER et par H2020 auprès des têtes de réseaux nationales, décloisonnement et ouverture des travaux du CCPEI à des acteurs clés (ex : le délégué ministériel au numérique) du PEI ;
- Développement significatif de la plate-forme des initiatives PEI, tant pour mutualiser l'information que contribuer à la valorisation des travaux (6 rubriques couvrant le PEI en régions, au niveau national et en Europe). Tableaux de suivi des travaux français et européens du PEI, brèves mensuelles du PEI et lancement des flashs thématiques du PEI, dossiers thématiques et actualités PEI dans les différents supports de communication du RRN...
- Finalisation de la première animation thématique « innovation, forêt, changement climatique », y compris pour faciliter l'émergence de projets du PEI ;
- Articulation avec les activités du réseau européen du PEI, appui à l'identification et à participation des acteurs français dans les workshops européens du PEI et au Sommet de l'innovation de Lisbonne, appui à l'organisation en France du Workshop innovation et chaînes d'approvisionnement...
- Présence importante des acteurs français dans les groupes de travail européens (63 experts dans les 28 focus groupes du réseau européen). Par ailleurs, 213 acteurs français sont présents dans 51 des 66 projets du PEI soutenus par H2020 (sélections 2014 à premier semestre 2017), plaçant la France en quatrième place derrière la Hollande, le Royaume Uni et l'Espagne ;
- Contribution à l'innovation sous toutes ses formes et à la clarification du panorama des soutiens à l'innovation, via la réalisation d'un guide sur les dispositifs nationaux de soutien à l'innovation et au transfert dans les secteurs agricole, IAA, forêt, bio-économie...
- Conduite en partenariat avec l'EIP service point d'un atelier sur les supply chains à Lyon en Février 2018

3.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Les mesures pour assurer la publicité du programme sont les suivantes :

- 9 newsletters ont été diffusées en 2018 à l'ensemble des membres et plus largement aux 2000 inscrits. Elles sont en ligne sur le site du réseau rural : <http://www.reseaurural.fr/newsletters> ;
- 173 projets identifiés et 703 ressources diverses mises en lignes depuis le début de la programmation dont une grande partie en 2018 et contribuant à la collection ;
- Les projets MCDR ont fait l'objet d'une vidéo chacun (mon MCDR en 180') qui sont maintenant en ligne sur le site pour chacun des projets.

(un exemple de mise en ligne : -par-le-rrn/mobilisation-collective-pour-le/projet-8) ; tous les projets

ont vu leur vidéo mise en ligne en 2018. Un carnet des projets a été réalisé pour le nouvel appel à projet 2018.

- Le site a fait l'objet d'une refonte et a été mis en ligne dans sa nouvelle version le 28 novembre 2017 ; Cette nouvelle version a permis une hausse conséquente de la fréquentation du site en 2018 avec une durée de navigation sur le site assez conséquente (8' en moyenne) ;
- En 2018, 2 numéros du magazine du RRN, appelé revue du RRN ,complémentaire semestriel à la newsletter sont parus (mai 2017 : retour sur les événements RRN 2016 et novembre 2017 : le numérique au service des territoires) ; (avril et automne)
- Le RRN a aussi fait son apparition sur les réseaux sociaux en 2017 et sa visibilité s'installe progressivement en 2018 (Twitter compte 781 abonnés en 2018)
- Un numéro spécial de la revue nationale alternatives économiques a été publié en partenariat et un article porte spécifiquement sur le RRN

3.c) Activités du RRN pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, le cas échéant

Pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, un contact avec l'ensemble des référents des réseaux régionaux a été entretenu régulièrement.

Comme expliqué dans les RAMO précédents, la mise en place des réseaux régionaux en France s'est caractérisée par un triple bouleversement : décentralisation de la gestion du FEADER au niveau régional, fusion des régions, changements d'exécutifs suite aux élections. La mise en place de ces modifications profondes dans l'organisation française a pris du temps et c'est en 2016 que cette organisation s'est stabilisée avec des interlocuteurs identifiés. 2018 a donc vu le régime de croisière installée en 2017 se confirmer.

Des réunions des réseaux régionaux se sont tenues les 04 avril et 13 septembre 2018. Comme en 2017 et en 2016, le format est maintenant établi de réunir le matin l'ensemble des référents des conseils régionaux (administration des autorités de gestion) d'une part, et d'autre part des référents de l'administration déconcentrée du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Un temps commun est organisé l'après-midi. Ces réunions permettent de faire un bon état des lieux des dynamiques régionales et de développer une interconnaissance des différents acteurs et réseaux régionaux entre eux. Un tour de table de l'actualité des régions est systématiquement réalisé et ensuite les points traités sont proposés par les régions.

La présence d'une référente des réseaux régionaux est maintenant installée auprès de ses pairs pour être leur représentante auprès de l'Unité Nationale d'Animation et les relations entre eux comme avec l'UNA ont été densifiées et fluidifiées.

Des échanges directs entre les interlocuteurs régionaux se développent maintenant et on note une participation croissante des référents à mesure que leurs fonctions se précisent.

Par ailleurs, l'animation nationale réalise des appels réguliers de ces interlocuteurs. Chaque réunion régionale est l'occasion de donner un appel d'au moins une heure pour faire un état des lieux suite à un questionnaire envoyé préalablement.

La mise en place des projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR) permet de fournir des ressources pour les réseaux régionaux sur les thématiques identifiées collectivement comme prioritaires. En outre, les têtes de réseaux nationales qui sont les acteurs de ces projets collectifs disposent chacun eux-mêmes de réseaux régionaux propres auprès de qui ils diffusent les acquis de ces projets. Les réseaux régionaux se sont largement mobilisés dans le partenariat pour la réponse aux appels à projets 2018 et se confirment comme bien impliqués dans ces projets. Ils ont assez largement participé à la journée d'octobre 2018 qui réunissait l'ensemble des lauréats de l'appel à projet pour lancer une dynamique collective.

Il faut aussi rappeler que les temps d'AG, (13 décembre 2018) qui s'est tenue cette année à Paris est une occasion de croisement importante entre les réseaux régionaux et l'ensemble des acteurs.

Enfin l'observatoire du développement rural exerce un suivi de la mise en oeuvre des PDR et tient à disposition des acteurs un ensemble de données sur les mesures des PDR ou sur les caractéristiques principales des territoires. Il est de plus en plus mobilisé par les niveaux régionaux (AG et RRR).

4. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

4.a) Questions d'évaluation

4.a1) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent pour RRN

4.a2) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent pour RRN

4.a3) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

4.a3.a) Réponse à la question d'évaluation

Le RRF est copiloté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et Régions de France (RdF).

Au niveau national, les réseaux ruraux regroupent 4 volets d'action :

- L'animation du réseau rural national ;
- L'animation des groupes d'action locale LEADER ;
- L'animation nationale du partenariat européen d'innovation (PEI) ;
- L'assistance technique du programme FEADER.

De manière plus opérationnelle, le PSRRN définit 13 activités qui visent à contribuer – *en articulation avec les réseaux ruraux régionaux rattachés aux PDR* - **aux 4 activités prioritaires (OS) d'un réseau rural définies à l'article 54 du règlement n°1305/2013** :

- Accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural ;

- Améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural régionaux ;
- Informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement ;
- Favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales.

La plus-value de l'intervention du RRN est de nature qualitative et pose, de fait, une certaine complexité dans son appréciation et analyse. Cette analyse permet de mettre en avant deux principaux constats :

- le programme comporte 4 blocs d'activités qui correspondent aux 4 volets d'action d'un réseau. Ils fonctionnent de manière relativement indépendante. Ces groupes d'activités permettent de répondre à l'ensemble des 4 activités prioritaires du réseau définies à l'article 54 du règlement n°1305/2013.

- Des contributions principales se dessinent pour chaque type d'activité du RRN vers l'un des 4 objectifs fixés. Ce sont ces apports principaux qui ont guidé l'analyse de contribution et l'évaluation :

- OS 1 – Mobilisation des parties prenantes : activités 7 et 8 ;
- OS 2 - Améliorer le déploiement des PDR : activités 1, 3, 4, 6, 9 et 10 ;
- OS 3 – Information communication : activités 2 et 5 ;
- OS 4 - Favoriser l'innovation que dans les zones rurales : activités 11, 12, 13 et 6 ;
- OS transversal – Renforcer toute forme de coopération et leur articulation : toutes les activités.

Cela ne signifie pas qu'aucune contribution de la dite activité n'est observée par ailleurs vers plusieurs OS, mais cela conduit à une hiérarchisation nécessaire des résultats ou effets attendus pour chaque type d'activité du RRN.

1. objectives of the programme

1.a) Evaluation questions – Réponse aux questions évaluatives : Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013 ? - appréciation par critères de jugement :

Dans quelle mesure le Réseau rural national a-t-il contribué à accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural ? (OS 1)

Le RRN (209 structures membres) est perçu comme un acteur fédérateur de la construction des politiques de développement rural par son offre d'espace d'échanges et sa capacité à mettre en lien une diversité d'acteurs.

En effet, pour répondre à cet objectif plusieurs efforts ont été engagés afin :

- d'offrir des espaces d'échanges à une diversité d'acteurs, à travers les instances de gouvernance et événements. A titre d'exemple, depuis 2015, le RRN a organisé :

7 comités consultatifs ;

4 ateliers thématiques (pour plus de 170 participants) ;

5 séminaires nationaux (pour plus de 780 participants).

- d'assurer une complémentarité avec les RRR, via les rencontres régulières des réseaux ruraux régionaux (13 rencontres) et la réactivité dont l'UNA a fait preuve ;
- de proposer des événements sur des thématiques variées et liées au développement rural : égalité femmes hommes, usages du numérique...;
- de proposer des méthodes d'animation innovantes (Beekast).

Pour autant, la mobilisation des parties prenantes apparaît contrastée. Malgré un sursaut de mobilisation durant l'AG de 2018 (70 participants contre 28 en 2017), le taux de participation aux instances de gouvernance est globalement inférieur à 50% et la majorité des parties prenantes considère leur niveau d'implication comme faible (77%). Si les facteurs sont diversifiés, trois éléments émergent de l'évaluation :

- des difficultés à répondre à des attentes hétérogènes ; témoignant du souci de répondre à la diversité des attentes, l'organisation du réseau a souvent été qualifiée de « complexe » pouvant nuire à la mobilisation des acteurs ;
- Une gouvernance et des événements considérés parfois comme encore trop « institutionnels » avec une attente forte sur la généralisation des méthodes plus innovantes et participatives ;
- Sur la dimension européenne des actions sont conduites par l'UNA, mais elles restent trop faiblement perçues par la majorité des membres (51%), qui met en avant des attentes en termes de capitalisation concrètes sur des projets innovants et des retours sur les événements européens.

En conclusion, le groupe échantillon retenu pour l'évaluation dit focus group identifie un niveau de contribution « à renforcer » des activités du réseau sur les critères de jugement OS1A et OS1B.

Dans quelle mesure le Réseau rural national a-t-il contribué à renforcer toute forme de coopération et leur articulation ? (OS transversal)

Le RRN permet de créer ou renforcer des liens entre les acteurs. Dans le cadre de son programme de travail, plusieurs activités contribuent à cet objectif :

- Les rencontres thématiques et analytiques (ateliers, séminaires ...) jouent un rôle important dans la mise en réseau des acteurs : 85% des acteurs dont l'implication est forte estiment que leur participation au RRN permet de créer des nouveaux contacts ;
- Les projets MCDR et la mise en réseau des groupes PEI contribuent également à impliquer des acteurs et faciliter des coopérations : avec 21 projets dans le cadre de l'APP 2018 et plus de 115 partenaires impliqués (dont des RRR) les projets MCDR sont identifiés comme des leviers de mobilisation et de coopération d'acteurs.
- Dans la précédente évaluation, l'implication des acteurs du développement rural était apparue plus faible que celle du monde agricole, une situation qui a évolué vers un rééquilibrage, à travers :

L'élaboration d'un plan d'actions pour favoriser le décloisonnement ;

L'organisation, à partir de 2018, d'événements ouverts et davantage centrés sur des sujets liés au développement rural ;

La nouvelle génération des MCDR via le développement de nouveaux thèmes.

En termes de perspectives, des attentes fortes ont été exprimées concernant le renforcement de l'action du RRN sur l'animation et l'appui à la coopération ; ainsi que sur la généralisation de méthodes d'animation innovantes et participatives, plus propices à favoriser la mise en réseau d'acteur.

En conclusion, le focus group identifie un niveau de contribution « positif » des activités du réseau sur les critères de jugement OTA et OTB.

Dans quelle mesure le Réseau rural national contribue-t-il à améliorer le déploiement des Programmes de Développement Ruraux ? (OS 2)

Le RRN agit en faveur du déploiement des PDRR via différents types d'actions ponctuelles :

- Déploiement d'outils et méthodologies : 7 études menées sur le champ des PDR, tutoriel d'appui au montage d'un dossier FEADER ;
- Formations relatives aux aides d'Etat et au suivi/évaluation des PDR : 10 sessions pour 183 participants ;
- Animation d'ateliers thématiques susceptibles de favoriser la mise en œuvre des PDR tels que le sujet de l'égalité femme-homme.

Le RRN finance, par ailleurs, la mise à disposition de données et de traitements d'indicateurs via l'Observatoire du Développement Rural : 36 sollicitations d'extractions de données (en majorité des AG) sont dénombrées pour l'année 2018.

60% des parties prenantes qualifient l'action du RRN en faveur du déploiement des PDR de satisfaisante.

Mais le rôle du RRN en la matière reste peu identifié, témoignant d'une difficulté de positionnement du réseau dans le contexte de régionalisation de la gestion du FEADER où les AG sont relativement autonomes et s'organisent en dehors du RRN pour travailler ensemble et mutualiser des outils favorisant la mise en œuvre opérationnelle des PDR.

En raison de ce contexte, et des enseignements de l'évaluation, il existe un enjeu de clarification de la stratégie du PSRRN sur l'appui aux PDR.

La fonction d'appui technique aux Groupes d'Actions Locaux semble devoir également être renforcés. En effet, seul deux événements consacrés à la coopération ont été organisés entre 2017 et 2018. A noter néanmoins, l'appui du RRN à 3 reprises dans l'organisation d'événements régionaux ou interrégionaux sur la coopération (rencontre coopération interdom...).

En conclusion, le focus group, dentifie un niveau de contribution « positif » des activités du réseau sur le critère de jugement OS2A et « à renforcer » sur le critère OS2B.

Dans quelle mesure le Réseau rural national contribue-t-il à informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement ? (OS 3)

Depuis le début de la programmation, le RRN s'est fortement mobilisé sur le volet communication : plus 160 actions de communication depuis 2016 (26 outils de promotion, 52 publications...), développement d'un site internet, réalisation d'une newsletter diffusée à près de 2000 membres... Des outils jugés de bonne qualité (92% d'avis positif sur la newsletter, 91% sur le site internet) et une stratégie de communication bien articulée avec des RRR pour 57% des acteurs.

Depuis 2017, des efforts ont été engagés par le RRN pour renforcer et assurer une montée en qualité des outils de communication à travers principalement la refonte du site internet et le renforcement de la visibilité auprès du grand public :

- Apparition sur les réseaux sociaux : Facebook (400 abonnés), twitter (750 abonnés) ;
- Présence au salon de l'agriculture : un évènement fortement apprécié et ayant suscité un intérêt médiatique important ;
- Parution d'un dossier spécial "le retour des campagnes" en partenariat avec alternatives économiques.

Des actions qui semblent avoir un impact positif sur la notoriété du réseau, comme en témoigne la fréquentation du site internet : une hausse de fréquentation de 33 % entre le 1er trimestre de 2018 et le dernier trimestre de 2018.

Le réseau rencontre néanmoins des difficultés à communiquer au-delà d'un cercle resserré d'acteurs « experts » comme en témoigne, par exemple, le manque de connaissance de certaines activités du réseau : 65% des parties prenantes n'ont pas connaissance des actions du RRN en faveur de l'innovation.

Pour les participants plus éloignés du réseau, la communication apparaît encore trop institutionnelle pour toucher un plus large public : forte place laissée au vocabulaire technique UE (PEI, LEADER), communication trop axée sur les dimensions réseau et pas suffisamment axée sur la dimension projet, initiatives locales...

En conclusion, le focus group, identifie un niveau de contribution « à renforcer » des activités du réseau sur le critère de jugement OS3A et « positif » sur le critère OS3. B.

Dans quelle mesure le Réseau rural national contribue-t-il à favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire, les activités forestières ainsi que dans les zones rurales ? (OS 4)

Dans le cadre des activités du RRN, plus de 170 projets innovants ont été recueillis et valorisés. Ils sont accessibles via le centre de ressources du réseau : ces projets recouvrent principalement des projets PEI et MCDR.

Pour contribuer à l'atteinte de son objectif de soutien à l'innovation, le RRN s'est attaché à la mise en œuvre de deux grands dispositifs relativement complémentaires (aux modalités de mise en œuvre variées) : le dispositif communautaire du PEI en faveur d'une agriculture durable (sélection et soutien des projets à

l'échelle régionale, au titre de la mise en œuvre des PDRR) et la démarche, initiée par le Réseau Rural Français, de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (projets sélectionnés par appel à projet national et cofinancés directement par le PSRRN) : 36 projets sont financés dans ce cadre.

Ces deux dispositifs ont contribué à l'émergence de nouvelles sociabilités d'acteurs propices à l'innovation. Ils ont contribué également à la mise en avant de projets innovants duplicables (y compris des expériences européennes en ce qui concerne le PEI-Agri) et sont parvenus à faire progresser certains sujets dans les débats.

Ainsi, pour 76% des parties prenantes les actions du RRN en faveur de l'innovation sont satisfaisantes.

L'une des principales pistes d'amélioration sur ce volet consiste à développer davantage les échanges à une échelle régionale ou interrégionale et à décentraliser une partie des rencontres dédiées au dispositif PEI et aux MCDR. En effet, les porteurs de projet MCDR ne sont pas nécessairement connus des acteurs régionaux. De même, le PEI-Agri, pourrait, au regard des retours d'enquête et d'analyse, s'inviter davantage dans des instances agricoles, forestières ou rurales en région.

En conclusion, le focus group identifie un niveau de contribution « très fort » des activités du réseau sur le critère de jugement OS4A.

4.a4) CEQ22-EM - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à porter le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans à au moins 75 %?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent pour RRN

4.a5) CEQ23-RE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie Europe 2020 visant à investir 3 % du PIB de l'Union européenne dans la recherche et le développement et l'innovation?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent pour RRN

4.a6) CEQ24-CL - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements et à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990, ou de 30 % si les conditions le permettent, à porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20 %, et à augmenter de 20 % l'efficacité énergétique?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent pour RRN

4.a7) CEQ25-PO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à la réalisation de l'objectif phare de la stratégie 2020 de l'Union européenne visant à réduire le nombre des européens vivant au-dessous du seuil national de pauvreté?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent pour RRN

4.a8) CEQ26-BI - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'amélioration de l'environnement et à la réalisation de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité visant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques, et de les rétablir?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent pour RRN

4.a9) CEQ27-CO - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC consistant à stimuler la compétitivité de l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent pour RRN

4.a10) CEQ28-SU - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui consiste à assurer une gestion durable des ressources naturelles et l'action pour le climat?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent puor RRN

4.a11) CEQ29-DE - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC qui vise à réaliser un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, y compris la création et le maintien de l'emploi?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent puor RRN

4.a12) CEQ30-IN - Dans quelle mesure le PDR a-t-il contribué à l'objectif de la PAC visant la promotion de l'innovation?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

non pertinent puor RRN

5. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

5.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination :

La question des non-discriminations a été abordée principalement sous l'angle de l'égalité femmes/hommes par le Réseau Rural National. Ce thème a été pris en compte de manière intégrée, en s'appuyant : sur des approches transversales de sensibilisation et d'information, ainsi que sur des approches spécifiques, notamment à travers les projets MCDR.

- Une prise en compte de l'égalité femmes/hommes à travers des approches transversales :

Un atelier spécifique sur l'égalité femmes/hommes a été organisé le 5 avril 2018. Il s'est articulé autour de la présentation des enjeux clés de cette thématique, l'identification des freins et des leviers spécifiques aux territoires ruraux, d'exemples d'initiatives sur les territoires et en Europe... Un article et le compte-rendu de cette journée sont consultables sur le site internet du RRN à l'adresse suivante <https://www.reseaurural.fr/le-reseau-rural-francais/animations-thematiques/egalite-femmes-hommes>.

En outre, cet atelier a impulsé un essaimage au niveau des réseaux régionaux. Par exemple le réseau Mayotte a organisé une réunion sur cette thématique sur son territoire « les femmes dans le monde rural à Mayotte », à la suite de ce premier événement.

En parallèle, le thème de l'égalité femmes/hommes est pris en compte à travers des actions d'étude, visant à sensibiliser et informer les acteurs du développement rural :

- le chiffre de la newsletter du mois de juillet 2016 ciblait la part féminine dans les installations agricole ;

- 8 publications sur l'égalité femme/homme sont recensées dans le centre de ressources du RRN : le guide sur l'emploi des femmes dans les territoires ruraux, webconférence « les filles du coin » ou une sociologue présente ses travaux relatifs aux conditions de vie des jeunes filles et des jeunes femmes en milieu rural...

Une prise en compte de l'égalité femmes / hommes à travers des approches spécifiques : les projets MCDR :

Le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes se retrouve également de manière directe dans certains projets MCDR. Cette thématique est, en effet, au cœur de 4 projets retenus dans le cadre de l'appel à projet 2018.

A titre d'exemple, le projet « UsageR-E-s », porté par l'Atelier Paysan, qui vise à accompagner une manière différente d'innovation en agriculture, intègre tout un volet sur l'égalité femmes/hommes en mettant en place des espaces de réflexion sur la place des femmes dans le monde rural, les fermes ou la création d'activité.

Un autre exemple, le projet MADAME (Motiver et Accélérer le Développement des compétences des femmes de l'Agro-artisanat en milieu rural pour une Meilleure Egalité), porté par CMA France, est un projet qui vise à comprendre les freins à la mixité professionnelle dans l'agro-artisanat en milieu rural. Ce projet expérimente et développe des solutions adaptées à la spécificité des zones rurales afin de lever ces freins.

Les autres dimensions de lutte contre la discrimination ont été peu travaillées. Selon l'évaluateur, cette

focalisation sur l'égalité femmes/hommes correspond aux enjeux identifiés dans les politiques agricoles rurales. Toutefois la question du Handicap pourrait faire l'objet d'un traitement plus approfondi : ex : accessibilité physique aux services en milieu rural...

5.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Selon les acteurs du RRN, les trois piliers du développement durable sont au cœur des orientations du réseau : la dimension environnementale et les dimensions économiques et sociales.

En effet, les thématiques choisies par le RRN (agroécologie, économie sociale et solidaire, économie circulaire, lien urbain-rural...) et de fait, les séminaires, ateliers, sujets de communication et thématiques des projets MCDR, s'inscrivent directement dans cette approche.

Quelques exemples d'initiatives traduisent l'intégration de ces enjeux de transition.

- Les initiatives autour de la transition environnementale

Une expertise et animation thématique « Filière forêt-bois, changement climatique et innovation » a été lancée depuis 2017. Dans ce cadre, 6 ateliers d'échanges interrégionaux se sont déroulés. Des événements qui ont notamment permis de détailler :

- La stratégie mise en place en France pour faire face au changement climatique ;
- Les particularités forestières des régions et leurs enjeux vis-à-vis du changement climatique, intégrant des focus pour illustrer certaines initiatives régionales remarquables.

Par ailleurs, un nombre important de projets autour des enjeux environnementaux s'observe au sein des projets MCDR : plus de la moitié des 21 projets (AAP 2018) couvrent les thématiques agroécologie, transition énergétique et adaptation au changement climatique.

A titre d'exemple, les projets « AgroEcoDom » (2015-2018) et « TransAgriDom » (2018-2021) portés par le CIRAD, ont pour objectif de faciliter et d'accentuer la synergie entre territoires pour assurer la transition agroécologique dans l'outre-mer français. Ces projets, ont notamment mis en place plusieurs temps d'échanges inter-DOM autour des enjeux de l'agroécologie :

- Organisation de rencontres inter-DOM en Martinique (2016) : regroupant une centaine d'acteurs du monde agricole ultra-marin pour échanger leurs expériences en matière de systèmes de cultures basés sur les principes de l'agroécologie ;
- Rencontres inter-DOM dans l'Océan Indien en 2017 : deux semaines de rencontre à Mayotte et à la Réunion, ayant associé au total 200 participants représentant plus de 60 structures

- Les initiatives autour de la transition économique et sociale

La dimension économique et social se retrouve également de manière directe dans certains projets MCDR couvrant notamment la thématique « économie sociale et solidaire ».

Par exemple, l'AVISE (l'Agence d'ingénierie pour développer l'Economie sociale et solidaire) et le

RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire) ont lancé en septembre 2018 le projet TRESSONS (Territoires ruraux et économie sociale et solidaire, outils et nouvelles synergies) qui a pour ambition d'analyser et de renforcer l'impact de l'Economie sociale et solidaire sur les territoires ruraux et de permettre le partage d'expériences entre acteurs des territoires et notamment les collectivités locales.

La participation du réseau rural national aux consultations citoyennes sur l'Europe (menée en avril et octobre 2018), une démarche qualifiée d'ascendante, répond aussi à l'un des enjeux du développement durable. Dans ce cadre, le Réseau rural national a organisé un webinaire le 26 juin 2018 sur les consultations citoyennes sur l'Europe. Ce webinaire visait à situer le contexte des consultations citoyennes sur l'Europe, expliquer leur but et organisation ainsi que présenter quelques outils d'animation.

6. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRN001	Annexe financière (systèmes)	18-07-2019		Ares(2019)4834302	3131989859	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRN001_fr.pdf	24-07-2019	nazouzfa
résumé à l'intention des citoyens pour 2018	Résumé à l'intention des citoyens	18-07-2019		Ares(2019)4834302	270250274	résumé à l'intention des citoyens	24-07-2019	nazouzfa
rapport de l'évaluateur en vue du RAMO 2018	Autre annexe	28-06-2019		Ares(2019)4834302	4004455012	rapport de l'évaluateur en vue du RAMO 2018	24-07-2019	nazouzfa